

La CPCN poursuit sa consolidation

En 2023, la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) a réalisé une performance de ses placements de 6.1%. Elle poursuit sa consolidation, tout en rémunérant les avoirs de vieillesse de ses assurés actifs à hauteur de 2.25%. Au 31 décembre, le degré de couverture est de 77.4% et la réserve de fluctuation de valeur s'élève en nombre rond à 560 millions de francs ou 60% de sa valeur-cible.

Si le rendement a été profitable en 2023, le Conseil d'administration ne perd pas de vue le résultat négatif de 2022, ainsi que la volatilité des marchés financiers. Cela justifie d'autant plus de continuer sur sa lancée – la prudence en mère de sûreté – pour concentrer les efforts sur la réserve de fluctuation de valeur (RFV), la consolidation structurelle et la discipline de coûts.

Une approche circonspecte qui a dûment protégé la Caisse en 2022, et restant de mise dans un contexte de turbulences persistantes.

De 2019 à 2023 (5 ans), les efforts cumulés entre la résorption du découvert et le renforcement de la sécurité se sont élevés à 1.3 milliard de francs. Le plan de recapitalisation exige des efforts d'environ 50 millions par an. Même si, par définition, le travail de fond est moins perceptible, la moitié du résultat de la période a été portée en provisions. C'est la qualification de la consolidation structurelle : "mettre davantage d'argent de côté pour servir les mêmes rentes", soit se protéger au mieux de la baisse des rendements futurs.

Au total, l'équivalent d'un quart de la fortune est porté en protection des deux risques majeurs que sont la volatilité boursière (par la RFV) et la baisse des rendements à long terme (par les provisions additionnelles), en écho à une attitude prudente et une gouvernance proactive.

Si l'évolution est réjouissante, et la sécurité dûment renforcée, les assurés actifs restent soumis à des "remèdes" (cotisations de recapitalisation). C'est pourquoi le Conseil d'administration se doit, pour l'instant, de renoncer à une indexation des rentes. Il est très sensible aux effets de l'inflation, avec toutefois la volonté de servir au mieux l'ensemble des assurés, dans un souci d'égalité de traitement. Si les cotisations de recapitalisation ont pu être modérées depuis 2022, à satisfaction, elles restent contraignantes et pesantes sur le pouvoir d'achat des assurés actifs, sans compter que l'inflation impacte négativement leur avoir de vieillesse.

Le Conseil a décidé de démarrer prudemment 2024 avec un intérêt crédité de 0.5%.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site Internet (www.cpcn.ch) de la Caisse.

Contact

Alain Kolonovics
Directeur, expert fédéral agréé LPP
T 032 886 48 33
alain.kolonovics@cpcn.ch